



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE

Séance du Mercredi 18 Décembre 2024

Date de la convocation du comité
et affichage :

09 Décembre 2024

Nombre de membres :

En exercice : **48**

Présents : 31

Représentés : 10

Absents : 7

Qui ont pris part au vote : **41**

Vote :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi dans la Salle Paganini à CASTELNAU-LE-LEZ, sous la Présidence de M. Jacques GRAU.

Étaient présents : BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BOTTRAUD Marie-Anne, COURNET Serge, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, ESPINOSA Gérard, GALABRUN BOULBES Jackie, GAUD Jean-Claude, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAFFORGUE Frédéric, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MAZOLLIER Élisabeth, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIERE Lionel, QUINET Thomas, RAYMOND Joël, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès.

Pouvoirs de : ALIAGA Rémi à Jean-Michel PECOUL, ANTOINE Pierre à Jean-Claude GAUD, CASTANIÉ Geneviève à BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe à IMBERT Jean-Claude, DACHEUX Jean-Philippe à GALABRUN BOULBES Jackie, MATHERON Françoise à PEYRIÈRE Lionel, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Elisabeth, MOYNIER Arnaud à PELLET Yvon, NADAL Karine à GRAU Jacques, NOËL Thierry à RAYMOND Joël.

Absents : ARMAND Jean-Claude, BEZIAT Patrick, CAUSSIL Frédéric, GARCIA Michel, MARTINEZ Lionel, MARTRE Guy, REVOL René.

Secrétaire de séance : Agnès ROUVIÈRE ESPOSITO

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N°2024-12-18-23

Ressource en eau – Captages Bérange à Saint-Geniès-des-Mourgues et Fontmagne à Castries – Prolongation du poste d'animateur du programme d'action – Demandes d'aides financières, années 2025 et 2026 – autorisation de signature.

Madame Jackie GALABRUN-BOULBES 1^{ère} Vice-Présidente déléguée rappelle que dans le cadre de la démarche de reconquête de la qualité de l'eau captée par les forages Bérange et Fontmagne, Montpellier Méditerranée Métropole (3M) et le Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC) mettent en œuvre conjointement un programme d'action approuvé par le comité syndical le 17 décembre 2014 à l'échelle de l'aire d'alimentation des captages (AAC).

Ce programme prévoit des actions visant la réduction des pressions polluantes liées à l'usage de produits phytosanitaires sur les zones agricoles et non agricoles.

Il est animé depuis le 16 mars 2015 par un agent dont le poste est porté par le SMGC, cofinancé par 3M selon les modalités définies dans une convention de partenariat renouvelée en juillet 2022 et hébergé dans les locaux de 3M. Le poste est subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse selon une convention financière courant jusqu'à fin 2024.

Afin de poursuivre et de développer les actions engagées, il est proposé de poursuivre sur une durée de deux années supplémentaires (2025, 2026) ce poste d'animateur, selon les conditions fixées dans la convention financière avec 3M.

Les principales actions qui seront pilotées et mises en œuvre par l'animatrice concernant :

- La délimitation de l'AAC de Fontmagne à Castries et la réalisation d'un piézomètre assorti d'un forage.
- La réalisation de diagnostic(s) pour définir le nouveau plan d'action et poursuivre le Plan de Paysage Agr'Eau-écologique pour améliorer la qualité de l'eau. Un cofinancement a été sollicité auprès de l'Agence de l'Eau.
- L'organisation et l'animation de journées techniques sur l'agriculture biologique et les techniques alternatives
- La réalisation du bilan du projet expérimental d'économie circulaire de compostage de déchets verts à la ferme, et la détermination des suites à donner
- L'appui aux communes dans leur projet agroécologique
- La veille foncière et l'insertion de clauses environnementales à la vente
- Le pilotage et l'animation générale du projet : bilans de la qualité des eaux brutes, suivi du tableau de bord du plan d'action, comités techniques et de pilotage.

Il convient de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en 2025 et 2026 au taux maximum de 70%, tel que prévu par le XIIe programme de l'Agence de l'Eau.

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer pour :

- Approuver le renouvellement du poste d'animateur, ainsi que ses modalités pour 2025 et 2026 ;
- Solliciter les aides financières les plus larges pour le financement du poste d'animateur, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour 2025 et 2026 ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire, ainsi que toute convention financière à intervenir avec 3M y afférent.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Madame la Vice-présidente entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Président

Jacques GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.